



Nom et Prénom : Quotient Familial CAF ou MSA :

Date	Activité	Horaire (1)	Tarif (en €) Chamboeuf et Saint-Galmier (2)			Tarifs (en €) autres communes (2)
			QF≤600	600<QF<1700	QF≥1700	
Lundi 8 juillet	Kin-ball / Trampoline	9h00/17h00	7,80	1,3% du QF	22,10	Même calcul avec un supplément de 10%
Mardi 9 juillet	Bowling / Kayak (3)	9h30/17h30	7,80	1,3% du QF	22,10	
Mercredi 10 juillet	Boules / Accrobranche	9h00/18h00	7,80	1,3% du QF	22,10	
Jeudi 11 juillet	Biathlon / Trottinette de descente	9h00/18h00	7,80	1,3% du QF	22,10	
Vendredi 12 juillet	Escrime / Kart	9h00/17h00	13,80	1,3% du QF + 6	28,10	
Lundi 15 juillet	Journée Multisports	9h30/16h30	5,40	0,9% du QF	15,30	Même calcul avec un supplément de 10%
Mardi 16 juillet	Golf / Blocabrac (escalade)	9h00/17h30	7,80	1,3% du QF	22,10	
Mercredi 17 juillet	Piscine à vagues	9h00/17h00	5,40	0,9% du QF	15,30	
Jeudi 18 juillet	Boules / Accrobranche	9h00/18h00	7,80	1,3% du QF	22,10	
Vendredi 19 juillet	Tir à l'arc / Kart	9h30/17h00	13,80	1,3% du QF + 6	28,10	
Lundi 22 juillet	Escrime / Trampoline	9h00/17h00	7,80	1,3% du QF	22,10	Même calcul avec un supplément de 10%
Mardi 23 juillet	Bowling / Kayak (3)	9h30/17h30	7,80	1,3% du QF	22,10	
Mercredi 24 juillet	Golf / Blocabrac (escalade)	9h00/17h30	7,80	1,3% du QF	22,10	
Jeudi 25 juillet	Biathlon / Trottinette de descente	9h00/18h00	7,80	1,3% du QF	22,10	
Vendredi 26 juillet	Tir à l'arc / Kart	9h30/17h00	13,80	1,3% du QF + 6	28,10	
Lundi 29 juillet	Escrime / Kart	9h00/17h00	13,80	1,3% du QF + 6	28,10	Même calcul avec un supplément de 10%
Mardi 30 juillet	Golf / Accrobranche	9h00/18h00	7,80	1,3% du QF	22,10	
Mercredi 31 juillet	Bowling	9h30/12h30	5,40	0,9% du QF	15,30	
TOTAL :						

(1) Les horaires indiqués sont ceux de départ (ou de début) et de retour (ou de fin) de l'activité.

Accueil des jeunes à l'Ecole La Colombe de 8h00 à 18h00 sauf le 31 juillet (8h00/12h45)

(2) Le repas de midi est compris dans le tarif sauf pour : le mercredi 31 juillet : pas de repas - le jeudi 11, le lundi 15, le mercredi 17 et le jeudi 25 juillet : pique-nique fourni par les familles.

(3) Obligation de fournir un **Test d'aisance aquatique** (à faire auprès du maître-nageur d'une piscine). En principe l'attestation est délivrée gratuitement (hors prix d'entrée de la piscine).